



Achat avec essai libre de 6 semaines, comment me faire rembourser

Par **Clothine**, le **01/11/2010** à **11:44**

Bonjour,

J'ai acquis une méthode de développement personnel s'adressant aux gens souffrant d'un stress chronique. Il s'agit d'un achat par internet, la méthode est composée de cours et d'exercices téléchargeables chaque semaine. Aucun résultat d'une part mais au contraire un mal être réel provoqué par les exercices. Le soutien qui fait partie du pack s'est transformé en mails très agressifs, culpabilisants et absurdes.

Je souhaite donc faire jouer la possibilité de remboursement. La clause exacte est :

"Je reçois , après avoir effectué mon règlement, le ou les cycles de mon choix pour un essai libre de 6 semaines

Si dans les 6 semaines qui suivent la réception de la méthode et après l'avoir appliquée conformément aux indications qui y sont données, je n'ai aucun résultat, il me suffit de vous renvoyer le matériel en bon état pour être instantanément remboursé (formule CD) ou faire une demande par mail (formule MP3)"

Il me paraissait clair que pour obtenir le remboursement il fallait agir avant la fin des six semaines, sinon cela n'aurait aucun sens, l'on pourrait obtenir l'intégralité des cours et dire que l'on se prévaut des six semaines d'essai libre pour se faire rembourser. Par ailleurs c'est ce que me semble signifier l'expression "essai libre de six semaines" et "dans les six semaines" après vérification dans un dictionnaire, le premier sens temporel de la proposition "dans" est synonyme de "au cours de". J'ai donc fait une demande par mail aujourd'hui alors que j'en suis à la moitié de la quatrième semaine.

Deux problèmes se posent à moi :

- Après avoir envoyé mon mail je suis tombée sur une autre page du site, qui n'est pas la page de commande et qui indique cette fois :

"vous êtes intégralement remboursé si vous n'obtenez pas le moindre résultat.

Seule exigence : que vous l'ayez suivi et appliqué pendant au moins 6 semaines selon les indications données dans la méthode (le non respect de ces conditions ne pourra faire l'objet d'un remboursement) et que vous nous retourniez le matériel en bon état (pour la formule CD)"

La formulation n'est pas la même du tout et ne se trouve pas sur la page de commande. Comment aurais-je pu savoir ? Ma démarche d'aujourd'hui a-t-elle ruiné mes possibilités de remboursement puisqu'il me sera répondu que je n'ai pas suivi le programme pendant les 6 semaines imposées ?

- Une autre personne a échoué à se faire rembourser car elle n'a reçu aucune réponse à ses e-mails et dépassé le délai de 6 semaines.